

## Formations DIF / Réunions d'information 2022

Les formations DIF organisées par l'AMF dans le Lot sont prises en charge par la Caisse des dépôts et consignations (dans la limite de l'enveloppe annuelle DIF de l' élu) **pour les maires, adjoints, conseillers municipaux, ainsi que pour les présidents d'intercommunalité.**

Les réunions d'information organisées par l'AMF46 sont gratuites et ouvertes à tous les élus des communes et intercommunalités, sur inscription.



Formations DIF élus - Durée : 1 journée – Effectif max. : 15 participants



Réunions d'information – Effectif max. : 150 participants

**Les dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année.**

Dates prévisionnelles	THEMES	LIEU	DUREE
24 février 2022	Prévention des risques et gestion de crise	Cahors	6h
18 mars 2022	Réunion d'information AMF46 / CDG46 : Le maire employeur	Soulomès	3h
24 mars 2022	POINT INFO AMF46 / FONPEL : Les régimes de retraite des élus (en visioconférence sur Zoom)	Zoom	3h
25 mars 2022	Animer un débat contradictoire	Pradines	6h
7 avril 2022	Elus et réseaux sociaux : usages et bonnes pratiques	Pradines	6h
19 avril 2022	Mettre en œuvre la transition écologique	Pradines	6h
29 avril 2022	Fondamentaux de la commande publique	Pradines	6h
6 mai 2022	Réunion d'information : Urbanisme réglementaire	Soulomès	3h
12 mai 2022	Les pouvoirs de police du maire en matière d'immeubles (biens vacants et sans maître, biens en état manifeste d'abandon, mise en sécurité des immeubles,...)	Pradines	6h
19 mai 2022	Prise de parole en public	Cahors	6h
10 juin 2022	La communication des communes de moins de 10 000 habitants	Pradines	6h
23 juin 2022	Préparer et animer des réunions de manière efficace	Pradines	6h
5 juillet 2022	Gestion des concessions et rappels des fondamentaux de la législation funéraire	Pradines	6h
8 septembre 2022	Construire et porter un projet de territoire	Pradines	6h
2 décembre 2022	Réunion d'information : Les animaux et la commune	Soulomès	3h

## **Vous souhaitez vous préinscrire à une formation ?**

Le droit individuel à la formation des élus (DIF) est financé par un fonds alimenté par les prélèvements sur vos indemnités de fonction. Ce fonds est géré par la Caisse des dépôts et consignations.

**Les formations DIF sont prises en charge pour les maires, adjoints et conseillers municipaux, même si ces derniers ne cotisent pas.**

Vous souhaitez vous préinscrire à une formation dans le cadre de votre DIF ? Vous pouvez nous contacter au 05 65 31 89 91 ou vous préinscrire directement :

- à partir du lien contenu dans l'invitation qui a été adressée à la commune ;
- à tout moment, à partir de votre espace adhérent sur le site de l'AMF46 (rapprochez vous de votre secrétariat de mairie pour obtenir les codes de connexion).

## **Vous souhaitez vous inscrire à une réunion d'information ?**

Les réunions d'information sont ouvertes et gratuites pour l'ensemble des élus des communes adhérentes de l'AMF46.

Pour vous inscrire, deux possibilités :

- en cliquant sur le lien contenu dans l'invitation qui a été adressée à la commune ;
- en vous connectant à l'espace adhérent de la commune sur le site de l'AMF46 (rapprochez-vous de votre secrétariat de mairie pour obtenir les codes de connexion).